

# BP JEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse  
de l'Éducation Populaire et du Sport

## OPTION : ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS (APT)



**574 heures de formation**  
*(et 500 heures en situation professionnelle)*

### FORMATION EN ALTERNANCE

Du 2 octobre 2017 → au 30 septembre 2018

Lieu : CHAVILLE (92)

#### → EN CENTRE DE FORMATION (574H)

Les lundis et mardis + le 1er vendredi de chaque mois.

70 jours de formation avec certifications.

#### → EN STRUCTURE PROFESSIONNELLE (500H)

Mise en situation professionnelle suivant un calendrier personnalisé pour chaque candidat.

> La validation de la formation au BP JEPS APT s'obtient par la certification des 4 Unités Capitalisables (UC)

### CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

**14 SEPTEMBRE 2017**

Tous les dossiers doivent être complets à cette date pour valider l'inscription.



Coût financeur : 8 650 €

Coût autofinancement : 6 928 €

Lieu indiqué sous réserve de confirmation de la structure

Le BP JEPS APT est un diplôme professionnel multi-activités et tous publics.

La validation de cette formation permet d'encadrer, à temps plein, un large éventail d'activités physiques et sportives, dans tous types de structures, auprès de différents publics.

Un socle de compétences solide qui permet d'acquérir une polyvalence, source d'employabilité.



### Prérogatives et conditions d'exercice

Le titulaire du BP JEPS APT peut animer à temps plein

Il peut exercer ses fonctions :

- Dans les collectivités territoriales.
- Au sein de structures privées (du secteur associatif ou marchand).
- Dans les structures de vacances, les comités d'entreprise, les îles et bases de loisirs, les maisons de retraite.
- Dans le milieu scolaire et périscolaire.
- Au titre de travailleur indépendant.

**CONTACT : SERVICE FORMATION/BP : Tél. 09 52 48 56 26**  
**E-mail : formation@coregepgv-sport.fr**

COREG EPGV IDF / Tél. 01 45 08 09 77 / E-mail : info@coregepgv-sport.fr / 13 rue Etienne Marcel, 75001 PARIS  
N° agrément formation professionnelle continue : 11 7534 608 75



## BP JEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de  
l'Éducation Populaire et du Sport

### OPTION : ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS (APT)



#### Pré-requis

- **Être âgé d'au minimum 18 ans** à la date d'entrée en formation.
- **Être titulaire de l' AFPS / PSC1** (attestation de Formation aux Premiers Secours / Prévention et Secours Civiques niv.1).
- **Présenter un certificat médical** de non contre-indication à la pratique et l'animation sportive de moins de trois mois.
- **Avoir validé les tests d'exigences préalables (= TEP) auprès de l'ARFA pour le 14 septembre 2017 au plus tard !** (inscription sur le site de l'ARFA : <http://www.arfa-idf.asso.fr/tepapt.html>).

#### DATES TEP/ARFA 2017 :

- Vendredi 23 juin 2017 (inscription avant le 23/05/17)
- Vendredi 7 juillet 2017 (inscription avant le 07/06/17)



#### Financement

La formation BP JEPS APT s'inscrit dans le dispositif de **la formation professionnelle continue** : elle peut être prise en charge par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) ou tout autre financeur.

Pour plus de renseignements, prendre contact avec le service formation.



#### Descriptif de la formation

La formation au BP JEPS APT s'articule autour d'unités capitalisables (UC) à acquérir et répond aux objectifs suivants :

- **Animation** : être capable de mener des actions éducatives d'activités physiques et sportives auprès de publics différents.
- **Projet** : être capable d'élaborer, de conduire et de mener des projets événementiels et d'actions d'animation dans différents milieux professionnels.
- **Intégration professionnelle** : être capable de s'adapter à un environnement professionnel et faciliter l'accès à un emploi.

La formation est proposée sur le mode de l'alternance et se déroule de la façon suivante :

- 574 heures de formation en centre + 500 heures en situation professionnelle.
- Dont un positionnement de 14h est obligatoire afin de proposer un parcours de formation individualisé.
- La formation en structure professionnelle se déroule sous convention, couvrant les responsabilités réciproques avec l'organisme de formation.
- La certification : le diplôme est délivré par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) suite à la validation théorique et pratique des Unités Capitalisables (UC).

Les interventions sont assurées par des formateurs qualifiés et habilités, par des professeurs d'EPS et des experts.



EPGV IDF Formation



[www.coregepv-sport.fr](http://www.coregepv-sport.fr)

